MISSION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUPRÈS DU PARLEMENT DU ROYAUME-UNI

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)
- Londres (Royaume-Uni)
- 28 février et 1er mars 2013

PARTICIPANTS

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- Mme Johanne Whittom, directrice de cabinet du président
- Mme Catherine Durepos, responsable du Service des affaires bilatérales, européennes et du Commonwealth.

CONTEXTE

- L'ANQ est l'une des quelque 180 sections membres de l'APC, laquelle rassemble les parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés provenant des pays qui forment le Commonwealth. Ces parlements sont regroupés en neuf régions géographiques dont la Région canadienne. L'ANQ est membre à part entière de l'APC depuis 1933.
- Les liens que l'ANQ entretient avec le Parlement du Royaume-Uni s'inscrivent notamment dans le cadre de sa participation à l'APC. Ainsi, des délégations de l'ANQ, souvent dirigées par le président, se rendent régulièrement à Londres ou en Écosse afin de mener des missions auprès de leur Parlement respectif et d'étudier de plus près l'évolution de la procédure et des pratiques parlementaires de type britannique.

THÈMES

- Le rôle de la présidence et des vice-présidents
- Les programmes éducatifs des parlements
- Le suivi des activités de l'APC.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- S'enquérir du rôle de la présidence et des relations qu'elle entretient avec la vice-présidence de la Chambre des communes, mais également avec les whips et les leaders parlementaire, dans un contexte de gouvernement de coalition.
- Étudier de plus près les programmes éducatifs coordonnés par le Parlement du Royaume-Uni.
- S'informer des récents développements au sein de l'APC et des enjeux de la prochaine Conférence interparlementaire du Commonwealth, qui aura lieu à Johannesburg (Afrique du Sud), à l'été 2013.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Dans le cadre d'une rencontre de travail avec le vice-président de la Chambre des communes et président des voies et moyens (*Chair of Ways and Means*), le président de l'ANQ a pu s'enquérir des changements apportés au début de la présente législature au mode d'élection des vice-présidents de la Chambre basse britannique. En effet, à l'initiative du président de la Chambre des communes et sur recommandation du Comité parlementaire de la procédure, les trois vice-présidents sont désormais élus au scrutin secret, par tous les députés. Les postes de vice-présidents sont répartis entre, d'une part le ou les groupe(s) parlementaire(s) formant le gouvernement, et, d'autre part, le ou les groupe(s) d'opposition. Ainsi, un des vice-présidents doit être issu du même groupe que celui auquel appartient le président (ministériel ou d'opposition, selon le cas). Puis, deux vice-présidents, dont le premier devient automatiquement président des voies et moyens, sont issus de l'autre groupe. De plus, au moins une femme et un homme doivent être élus au sein des quatre postes de la vice-présidence. Le règlement de l'ANQ ne prévoit pas que les vice-présidents soient élus au scrutin par les membres de l'Assemblée.
- Les discussions ont également porté sur les conditions de travail des députés et sur les enjeux relatifs aux révisions des cartes électorales, tant au Royaume-Uni qu'au Québec.
- Le président de l'ANQ a également pu s'entretenir avec la présidente de la Chambre des Lords et échanger sur la dynamique d'un Parlement bicaméral. Les deux homologues ont échangé sur leurs rôles respectifs et sur la façon dont les présidents, de par leurs décisions, peuvent faire évoluer le droit parlementaire.
- Par ailleurs, la mission auprès du Parlement britannique visait également à étudier les initiatives de l'institution en matière de programmes pédagogiques, et plus particulièrement les outils disponibles en ligne s'inscrivant dans cette démarche. Alors que l'ANQ s'attache présentement à définir son nouveau site web jeunesse, cette rencontre avec la webmestre du portail « Education » du site Internet aura permis, non seulement de mieux connaitre l'offre du Parlement du Royaume-Uni à cet égard, mais également de mieux comprendre la démarche entreprise pour mettre au point cet outil.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE)

- Enfin, cette mission à Londres aura donné lieu à des rencontres avec les officiels de l'APC, soit le président du Comité exécutif et le secrétaire général afin de discuter des enjeux de la prochaine Conférence parlementaire du Commonwealth qui se tiendra à la fin de l'été 2013 et à laquelle il prendra part.

COÛT[1]

- Per diem et autres frais	4 466,22 $
- Transport	370,05 $
Total	**4 836,27 $**

[1] Les frais de transport de M. Chagnon et de M[mes] Whittom et Durepos ont été imputés à la 7[e] session de la Commission parlementaire mixte Québec-Bavière (Munich, 4 au 7 mars 2013).